

AUTORISATION

N°PF18.0

pour exploiter une entreprise de pompes funèbres, selon la loi sur la police du commerce (LPCoM), du 18 février 2014, article 10, alinéa 1, lettre I.

Entreprise	Pompes Funèbres Littoral et Vallées - Toé Dionis
Adresse	Rue du Tombet 26
Localité	2034 Peseux

Titulaire de l'autorisation	Pompes Funèbres Littoral et Vallées - Toé Dionis
------------------------------------	--

Personne responsable	Monsieur Toé DIONIS
-----------------------------	---------------------

Domaines d'activité

- Organisation et gestion des obsèques
 Organisation et gestion des services funéraires

Siège et éventuelle(s) antenne(s)

- Siège principal Antenne (succursale)

Règles particulières s'appliquant à l'activité

- Les entreprises de pompes funèbres ne sont pas autorisées à pratiquer le démarchage agressif ou abusif dans les homes, établissements médico-sociaux pour personnes âgées, institutions médico-sociales, hôpitaux ou directement auprès des familles ;
- En cas de levée de corps par la police, elles ont l'obligation d'annoncer aux familles que le choix de l'entreprise de pompes funèbres reste libre ;
- Le siège et les éventuelles antennes doivent chacun disposer d'un bureau d'accueil pour la clientèle, d'un véhicule de transport des personnes décédées homologué ainsi que du matériel nécessaire pour les levées de corps et la célébration d'un service funèbre ;
- Un stock de cercueil doit être disponible pour chaque entreprise.

Neuchâtel, le 9 décembre 2025

Service de la consommation et
des affaires vétérinaires
Gianni Lecci**Validité :** dès le 09.12.2025

Toute modification d'une information contenue dans cette autorisation doit faire l'objet d'une demande préalable au service. À défaut, l'autorisation n'est plus valable.